

Règlement Sportif

Comité de Fléchettes de Loire-Atlantique

SAISON 2025-2026

Adopté par l'Assemblée Générale du 27/06/2025

A) Championnat par équipes	2
1/ Présentation du championnat	2
2/ Règlement	2
3/ Déroulement du championnat	3
4/ La compétition	4
5/ Classement	5
6/ Qualification Masters Régionaux Équipes	6
7/ Sanctions	6
B) La Coupe des Clubs	7
C) Championnat individuel	7
1/ Les différentes compétitions et leur classement	7
2/ Le déroulement des tournois	8
2a/ Les Opens du Comité	8
2b/ La Coupe du Comité	10
3/ Les joueurs	10
4/ Le classement	11
5/ L'attribution des points des tournois du 44	12
6/ La qualification aux Masters individuels et doubles	12
D) Subventions	12



A) Championnat par équipes

1/ Présentation du championnat

- ★ Le championnat se jouera par division de 6 équipes minimum.
- ★ A chaque saison, selon le nombre d'équipes inscrites, le Bureau du Comité définira le nombre de divisions qui composera le Championnat.
- ★ Le championnat se jouera en deux phases : une première pour les matchs aller, puis une seconde pour les matchs retour.
- ★ A la fin de la saison, les deux premières équipes de chaque division accéderont à la division supérieure, quand il y en a une.
- ★ A la fin de la saison, les deux dernières équipes de chaque division passeront à la division inférieure, quand il y en a une.
- ★ Dans le cas d'un changement du nombre de divisions d'une saison à une autre, le Comité 44 pourra organiser des matchs de barrage pour définir les montées et descentes.

2/ Règlement

★ La date butoir pour l'envoi par mail du dossier d'inscription entièrement complété est fixée au 31 juillet de chaque année. Ainsi,

- ❖ Toute équipe inscrite après cette date sera placée dans la division la plus basse du Championnat.
- ❖ En cas de non-respect de la date butoir, le conseil de discipline pourra être saisi afin d'appliquer une sanction.

★ Dans la mesure où il restera des places vacantes, un club pourra engager une équipe après cette date uniquement dans la division la plus basse.

★ Chaque inscription de joueur ne sera validée qu'après versement de sa cotisation au comité (licence). La date butoir des règlements est fixée au 10 septembre de chaque année.

★ Chaque club devra inscrire un minimum de 4 joueurs dans ses équipes, quelle que soit la division.

★ Tout joueur commençant une saison avec un club devra terminer la saison avec ce même club.

★ Les inscriptions de joueurs en cours de saison ne seront validés qu'après réception du paiement et de l'intégration du joueur dans une équipe.

★ Toute nouvelle équipe au sein d'un club existant ou au sein d'un nouveau club se verra intégrer le championnat dans la division la plus basse.

★ Au cours de la saison, les mouvements de joueurs sont autorisés, mais limités à un transfert reçu par équipe et par match **Sauf** pour les 3 derniers matchs de championnat : les joueurs doivent jouer dans leur équipe initiale, celle dans laquelle ils ont été inscrits en début de saison.

★ Un joueur ne peut pas jouer une même journée de championnat dans 2 équipes différentes. Si tel est le cas, les points que le joueur a inscrits ne seront pas comptabilisés pour le deuxième match joué.

3/ Déroulement du championnat

★ Le déroulement et le calendrier du championnat sont fixés en début de saison par le bureau, et lui seul peut les modifier.

★ Les matchs de championnat ont lieu le vendredi, la rencontre débute à 20 heures précises.

★ Chaque club et chaque équipe se doivent de respecter cet horaire.

★ Une équipe ou un club qui constate un retard abusif ou des retards répétitifs sera dans le droit de contacter le Directeur Sportif et/ou le Président qui prendront les décisions nécessaires.

★ Le nombre de matchs décalés par équipe et par saison est fixé à un maximum de 3.

★ L'équipe qui demande le décalage d'un match devra proposer une nouvelle date de rencontre avec l'accord de l'équipe adverse, au minimum 48h avant la date initiale et devra prévenir impérativement le directeur sportif du comité par mail de la nouvelle date sous peine de forfait pour l'équipe qui demande le décalage.

★ Un match décalé devra se jouer au maximum 4 semaines après la date initiale. Passé cette date, le directeur sportif se donne le droit de déclarer une équipe forfait.

★ En cas d'impossibilité absolue entre les deux équipes de fixer une date pour le match, le directeur sportif du Comité pourra imposer une date ou désigner une des 2 équipes « forfait », avec l'accord du conseil de discipline.

★ En cas d'impossibilité pour une équipe de jouer un match de championnat à la date prévue au calendrier, cette équipe doit prévenir le club adverse et le directeur sportif par écrit (messagerie électronique) au minimum 48 heures avant la date prévue (c'est-à-dire au plus tard le mercredi soir pour un match le vendredi). S'il n'y a pas de demande écrite pour un accord entre les 2 clubs avec le directeur sportif, la rencontre a lieu en date et en heure. L'équipe qui ne se représentera pas sera déclarée « forfait ».

★ Un match peut être décalé avant ou après la date prévue (avec accord du directeur sportif). Mais un match ne pourra pas être joué après la dernière journée prévue au calendrier, car toute équipe jouant après cette date sera déclarée « forfait ».

★ Un match de championnat ne peut être joué la veille des tournois de catégorie A/B et la Coupe des Clubs (sauf accord des équipes concernées et du directeur sportif).

★ L'envoi des feuilles de match se fera par l'équipe qui reçoit, au plus tard 24h après le match prévu au calendrier, par e-mail au directeur sportif. L'envoi peut être fait par n'importe quel membre du club. Si toutefois le directeur sportif n'a toujours pas reçu la feuille de match dans un délai de 48h, l'équipe à domicile sera déclarée « forfait ».

- ❖ Pour les matchs joués le vendredi, le dernier délai est le samedi soir 20h. Les photos envoyées au Directeur Sportif devront être de bonne qualité pour une meilleure lisibilité.
- ❖ La feuille de match devra être clairement renseignée (nom et prénom des joueurs - score des matchs et score final - signatures des deux capitaines)

★ Toute équipe faisant jouer un joueur non-licencié (au regard de la liste connue des licenciés et de la mise à jour par le directeur sportif du Comité) se verra retirer les points acquis par le joueur concerné.

★ Le 1er forfait sera pénalisé d'une amende comprise entre 0 et 40 €, le score sera de 20-0, et l'équipe forfait subira la perte d'un point au classement.

★ Le 2ème forfait sera pénalisé d'une amende comprise entre 50 et 100 €, le score sera de 20-0, et l'équipe forfait subira la perte d'un point au classement.

★ Le Comité se donne le droit de reverser une somme de l'amende concernant le forfait à l'équipe adverse.

★ L'amende pour forfait doit être réglée au Comité avant la prochaine journée de championnat.

Passé ce délai, l'amende sera multipliée par 2, puis par 3 la semaine suivante, etc...

★ Au bout de 3 forfaits, amende de 120€.

★ Toute équipe contestant le résultat ou le bon déroulement d'une journée de championnat pourra en référer au directeur sportif du Comité qui pourra convoquer le conseil de discipline ; ces derniers statueront. Pour cela elle devra prévenir le directeur sportif par courrier postal ou électronique en expliquant clairement ses doléances après avoir notifié « Sous réserve » sur la feuille de match et sans signer la feuille de match. Une feuille de match signée par le capitaine d'une équipe ne pourra pas faire l'objet d'une contestation par cette équipe. Le délai de la contestation est fixé à J-1 avant la prochaine journée de championnat.

4/ La compétition

- ★ Une équipe se compose au minimum de 3 joueurs, et au maximum de 5 joueurs si elle souhaite amener un remplaçant.
- ★ Une journée de championnat se déroule en 20 matchs opposant les 4 joueurs des 2 équipes.
- ★ L'ordre des matchs et la position des joueurs sont déterminés sur la feuille de match.
- ★ Les matchs se déroulent au meilleur des 3 manches (2 manches gagnantes).

- ★ Chaque équipe inscrira librement et en même temps les joueurs. Les doublettes doivent être inscrites avant le début de la rencontre et ne peuvent pas être modifiées en cours de match.
- ★ Le capitaine d'équipe qui reçoit se doit de remplir la feuille officielle, à savoir : division, poule, date et lieu puis les noms des 2 équipes, le nom et de ses joueurs ainsi que ses doublettes (nom et prénom).
- ★ Si une équipe utilise un remplaçant, ce dernier peut jouer à n'importe quel moment pendant le match mais ne peut plus en sortir. Un joueur remplacé ne peut pas revenir dans le match.
- ★ L'autre capitaine d'équipe inscrit ensuite lui aussi ses joueurs et doublettes.
- ★ Chaque résultat de championnat est comptabilisé comme suit :
 - victoire = 3 points
 - match nul = 1 point
 - défaite = 0 point
 - forfait = -1 point

5/ Classement

- ★ Si une équipe promue refuse de monter en division supérieure, elle sera rétrogradée dans la division la plus basse et des sanctions seront fixées par le Conseil de Discipline.
- ★ Lorsqu'un club supprime une de ses équipes, il doit se mettre en accord avec le Directeur Sportif du Comité pour le choix de l'équipe à supprimer (division)
- ★ En cas d'égalité de plusieurs équipes aux points, elles seront départagées comme suit :
 - Goal-average général
 - Résultat de la confrontation directe
 - Nombre de manches gagnées
- ★ Dans le cas où les équipes sont toujours à égalité, un match de barrage sera organisé par le Comité. Celui-ci se réserve le droit d'en préciser le règlement ultérieurement.

6/ Qualification Masters Régionaux Équipes

★ Les places qualificatives pour les Masters Régionaux seront distribuées en fonction des places offertes par la Ligue et distribuées de la manière suivante :

- 1 place pour le vainqueur de la Coupe des Clubs
- 1 place pour le Champion de D2
- Le reste des places disponibles sera distribué aux meilleures équipes de D1, selon leur classement

★ Les modalités d'inscription sont définies dans le règlement sportif de la Ligue Pays de Loire, et devront être respectées par les clubs du Comité Fléchettes de Loire-Atlantique.

Les équipes qualifiées pour les masters régionaux se doivent de participer à l'intégralité de la compétition.

En aucun cas une équipe ne peut déclarer forfait au cours de celle-ci, sauf cas d'urgence vitale ou de nécessité absolument justifiée.

7/ Sanctions

★ Toute équipe ne respectant pas le règlement s'expliquera devant le Conseil de Discipline et sera exposée à des sanctions.

★ Chaque forfait sera pénalisé d'une amende qui devra être réglée avant le prochain match suivant la date du forfait sous peine de voir l'équipe exclue du championnat jusqu'au règlement de l'amende. Si les forfaits de l'année précédente ne sont pas réglés pour l'Assemblée Générale, les clubs ne seront pas réinscrits.

★ Au bout du 3ème forfait, l'équipe sera déclarée « forfait » pour l'ensemble de la saison. Elle sera classée dernière de son groupe et les matchs qu'elle aura disputés seront décomptés.

★ Un conseil de discipline constitué du Président du Comité, du Directeur Sportif, et de 5 membres de clubs différents est mis en place pour l'application de ces mesures et pour régler à l'amiable et au plus juste les litiges en cours.

B) La Coupe des Clubs

★ Le bureau du Comité se réserve le droit de définir les modalités de cette compétition.

★ Le champion de cette compétition sera qualifié pour les masters régionaux par équipes en fonction du nombre de places attribuées.

★ Le trophée est remis en jeu chaque année. Une équipe qui a remporté la Coupe des Clubs conserve son trophée pour une durée d'un an et doit le rapporter lors de la Coupe suivante.

Si le trophée est amené à être perdu, le club devra rembourser celui-ci au Comité.

★ Le trophée sera acquis définitivement par le club ayant remporté la Coupe des Clubs 4 fois.

C) Championnat individuel

1/ Les différentes compétitions et leur classement

★ La liste des tournois et épreuves placés sous l'égide de la F.F.D ou des ligues est arrêté comme suit :

- Open de France et Coupe de France (Catégorie A)
- Open National et Open Fédéral (Catégorie B)
- Coupes de Ligue (Catégorie B avec barème PDL)
- Opens de Ligue (Catégorie C)
- Coupes du Comité 44 (Catégorie C avec barème 44)
- Opens du Comité (Catégorie D)
- Tournois des Comités (Catégorie E)
- Coupe des clubs (Catégorie E)

★ Un classement départemental par compétition (individuel masculin, féminin, junior et vétéran et doubles) sera effectué par le Directeur Sportif du Comité pour les tournois de Comité et la Coupe du Comité.

★ Ce classement permet de déterminer les Champions du Comité Loire-Atlantique par compétition

★ Tous les autres classements Ligue et FFD ne rentrent pas dans le classement du comité

2/ Le déroulement des tournois

★ Un tirage au sort unique a lieu en début de compétition à la table de marque par un membre du Comité Loire-Atlantique en présence d'un membre du club organisateur.

★ Il n'y a pas de tête de série dans les compétitions du Comité, excepté pour la Coupe du Comité.

★ Toute catégorie qui comptera moins de 6 inscrits pourra jouer dans la catégorie masculine, sinon les joueurs ne peuvent s'inscrire qu'à un seul tournoi individuel

2a/ Les Opens du Comité

- ★ L'ordre de démarrage des rencontres est déterminé par le règlement Fédéral.
- ★ Les Opens du Comité sont ouverts à tous les joueurs, licenciés ou non.
- ★ Les modalités d'inscription aux différentes catégories sont fixées par la FFD.
- ★ Pour les simples masculins : Le principe de déroulement est déterminé par le directeur sportif. Celui-ci peut se dérouler :

- Par poules de 8 joueurs maximum en double KO.
- 4 joueurs ressortent de chaque poule pour participer au tableau principal.
- Les feuilles de poules et de tableau principal seront fournies par la table de marque.
- En tableau principal, le joueur perdant doit obligatoirement scorer le match suivant, sous peine de sanction. (ne pas obtenir les points du tournoi, ne pas participer au tournoi simple l'après-midi)

L'ensemble des rencontres se disputent de la façon suivante :

- Dans les poules, au meilleur des trois manches (2 manches gagnantes).
- En sortie de poules, au meilleur des cinq manches (3 manches gagnantes).
- Les ½ finales et finale, au meilleur des neuf manches (5 manches gagnantes).

★ Pour les doubles, les féminines, les vétérans, les juniors : Le principe de déroulement est déterminé par le directeur sportif. Celui-ci peut se dérouler :

- Par poules ou en double KO suivant le nombre de participants.
- Les feuilles de poules et de tableau principal seront fournies par la table de marque
- En tableau principal, le joueur perdant doit obligatoirement scorer le match suivant sur la même cible, sous peine de sanction.

★ A partir de 14 participants dans chaque compétition, celle-ci se déroule en double KO et non en poules.

★ Pour les doubles, vétérans et féminines, les rencontres se disputent de la façon suivante :

- Dans les poules, au meilleur des trois manches (2 manches gagnantes)
- En sortie de poules au meilleur des cinq manches gagnantes).(3 manches
- Les ½ finales et finales au meilleur des sept manches (4 manches gagnantes).

★ Pour les juniors, les rencontres se disputent de la façon suivante :

- Dans les poules, au meilleur des trois manches (2 manches gagnantes).
- En sortie de poules au meilleur des cinq manches gagnantes). (3 manches
- Les ½ finales et finale au meilleur des 7 manches (4 manches gagnantes).

Ce format peut être modifié à la baisse sur demande des juniors concernés.

★ Cependant, si le nombre de joueurs inscrits au tournoi est trop conséquent au vu du nombre de cibles dans la salle, la direction sportive se donne le droit de jouer en élimination direct l'ensemble des tournois. Le format de jeu sera en 4 manches gagnantes jusqu'à la finale et pour les masculins en 4 manches gagnantes jusqu'en ¼ de finale puis en 5 manches gagnantes pour le reste de la compétition

★ La totalité du montant des inscriptions sera remis sous forme de primes numéraires selon le tableau des récompenses envoyé par le comité.

Le club organisateur est libre d'y ajouter d'autres récompenses hormis des denrées alimentaires périssables.

★ Le montant de l'homologation pourra être retiré du montant des inscriptions.

2b/ La Coupe du Comité (maintenue malgré la suppression par la FFD)

★ La compétition est réservée aux joueurs Licencié affiliés au Comité de Fléchettes Loire-Atlantique.

★ Le montant de la pré-inscription est fixé à 7 € (pour simple + double).

★ L'inscription est offerte par le Comité aux juniors.

★ Le montant des inscriptions sera remis sous forme de prime numéraire. en suivant le tableau des récompenses envoyé par le Comité.

★ Le montant des primes sera calculé à la fin du pointage, en présence de deux membres du bureau du Comité et d'un membre du club organisateur.

★ Le club organisateur devra s'occuper des lots concernant la catégorie junior.

★ Le club organisateur devra remettre un lot au moins au 4 premiers juniors et pourra s'il le souhaite récompenser par un lot les autres catégories en plus du numéraire hormis des denrées alimentaires périssables.

★ La Coupe du Comité se déroulera de la même manière que les Opens du Comité.

3/ Les joueurs

★ Les joueurs doivent respecter le présent règlement.

★ Il est strictement interdit aux joueurs d'apporter de l'alcool de leur véhicule ou de l'extérieur dans la salle de compétition ou au bar.

★ Le joueur doit respecter le timing affiché sur les feuilles de tournoi. À l'appel de son nom, le joueur dispose de cinq minutes pour se présenter sur le pas de tir sous peine de sanction allant de manches de pénalité jusqu'à l'exclusion de la compétition.

★ Tout joueur pourra être à tout moment désigné par l'organisateur pour un arbitrage.

★ Lors des compétitions officielles, tout joueur ayant un comportement irresponsable ou irrespectueux se verra sanctionné par le conseil de discipline.

4/ Le classement

★ Le classement du Comité se décompose en cinq catégories Simple Masculin, Simple Féminin, Simple Junior, Simple vétéran et Double.

★ Tout résultat acquis pour un joueur, une joueuse, un junior, une doublette dans les tournois officiels départementaux compte pour son championnat départemental :

- Pour la totalité des points dans les tournois départementaux organisés dans son Comité.

★ Le classement est remis à zéro pour toutes les catégories en début de saison.

★ Les points attribués à une doublette à l'occasion d'une épreuve comptant pour le championnat départemental en double s'entendent pour la doublette, et non pour chaque joueur nominativement. Tout changement de l'un des deux partenaires en cours de saison sportive entraîne la prise en compte d'une nouvelle doublette, et les points alors acquis par cette nouvelle doublette ne sauraient être cumulés aux points déjà obtenus par l'un ou l'autre partenaire avec la doublette précédente.

★ Le classement final de fin de saison détermine les joueurs, joueuses, juniors et doublettes qui sont sélectionnés pour les différentes compétitions régionales et nationales.

Prioritairement les premiers sont sélectionnés (suivant le nombre de places disponibles). En cas de forfait de joueur, la sélection est effectuée en descendant dans le classement.

★ En cas d'égalité en fin de championnat individuel et double, les joueurs sont départagés par leur classement à la Coupe du Comité.

★ En cas de nouvelle égalité, les joueurs seront départagés par un match en le nombre de manches

5/ L'attribution des points des tournois du 44

Open de Comité		Coupe du Comité	
Vainqueur	25	Vainqueur	35
Finaliste	18	Finaliste	26
Finaliste 1/2	15	Finaliste 1/2	22
Finaliste 1/4	12	Finaliste 1/4	18
Finaliste 1/8	9	Finaliste 1/8	14
1/16 ème	7	1/16 ème	11
1/32 ème	5	1/32 ème	8
1/64 ème	3	1/64 ème	5
Perdant barrage	2	Perdant barrage	3
Participation	1	Participation	2

6/ La qualification aux Masters individuels et doubles

★ Les places qualificatives pour les masters régionaux individuels et doubles seront distribuées en fonction des places offertes par la Ligue.

★ Les modalités d'inscription sont définies dans le règlement sportif de la Ligue Pays de Loire, et devront être respectées par les clubs du Comité Fléchettes de Loire-Atlantique.

D) Subventions

★ Les subventions correspondent à une aide à la participation. C'est pourquoi elles sont versées par virement bancaire aux clubs pour leurs joueurs et leurs équipes qualifiés.

★ L'enveloppe des subventions est définie, proposée et votée au moment de l'Assemblée Générale pour la saison suivante.

★ La répartition de l'enveloppe des subventions sera définie plus tard dans la saison librement par le Bureau du Comité, selon le lieu d'attribution des compétitions régionales et nationales.

★ Pour pouvoir prétendre à une subvention du Comité Loire-Atlantique pour il est nécessaire d'avoir participé à au moins deux événements de catégorie C, D et/ou E organisé par le Comité Loire Atlantique.

★ En fin de saison, le Comité Loire-Atlantique pourra exiger le remboursement des subventions versées à des équipes et/ou joueurs qui n'auraient finalement pas participé aux événements concernés.